



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

13 juin 2016

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine, tenue à la Maison de la culture de Havre-aux-Maisons, le 13 juin 2016 sous la présidence du maire M. Jonathan Lapierre, et du maire suppléant, M. Léon Déraspe, et à laquelle il y a quorum.

Sont présents :

M. Jonathan Lapierre, maire
M. Léon Déraspe, conseiller du village de L'Étang-du-Nord
M. Germain Leblanc, conseiller du village de L'Île-du-Havre-Aubert
M. Richard Leblanc, conseiller des villages de Cap-aux-Meules et de L'Île-d'Entrée
M. Gaétan Richard, conseiller du village de Grande-Entrée

Sont aussi présents :

M. Hubert Poirier, directeur général
M. Jean-Yves Lebreux, greffier

Quelque trente-cinq personnes assistent également à la séance.

R1606-673

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Sur une proposition de M. Léon Déraspe,
appuyée par M. Gaétan Richard,

la séance est ouverte à 20 h 5 par le maire, Jonathan Lapierre.

R1606-674

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur une proposition de M. Germain Leblanc,
appuyée par M. Richard Leblanc,
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

que l'ordre du jour présenté soit adopté en laissant ouvert le point *Affaires diverses*.

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation des procès-verbaux
- 3.1. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 10 mai 2016
4. Rapport des comités
5. Approbation des comptes à payer
6. Correspondance
7. Services municipaux
- 7.1. Administration



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

13 juin 2016

- 7.1.1. Acquisition et vente – Lot 3 394 616 du cadastre du Québec – Claude Binette et Marceline Décoste
- 7.1.2. Vente d'immeuble – Partie du lot 3 559 296 – Extrémité de l'ancien chemin public – Luc Jomphe et Damien Boudreau
- 7.1.3. Servitude de vue – Vente d'immeuble sis au 1589, chemin de l'Étang-du-Nord – Village de L'Étang-du-Nord
- 7.2. Finances
 - 7.2.1. Rapport et dépôt des soumissions – Appel d'offres n° 264 – Attribution de contrats – Fourniture de carburant
- 7.3. Ressources humaines
 - 7.3.1. Embauche de personnel – Opérateur en eau potable et en recherche de fuites – Poste saisonnier temporaire
 - 7.3.2. Embauche de personnel – animateur-coordonnateur culturel
- 7.4. Services techniques et des réseaux publics
 - 7.4.1. Affectation de surplus aqueduc (325 000 \$) – Réfection chemin Vigneau – Village de Fatima
 - 7.4.2. Rapport et dépôt des soumissions – Appel d'offres n° 261 – Attribution de contrat – Revêtement en béton bitumineux préparé et posé à chaud sur divers chemins
 - 7.4.3. Autorisation d'appel d'offres – Mise à niveau d'un système d'automatisation et de contrôle – Approvisionnement en eau potable – Secteur de Havre-Aubert
 - 7.4.4. Autorisation d'appel d'offres – Plan d'intervention
 - 7.4.5. Demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM)
- 7.5. Hygiène du milieu et sécurité publique
- 7.6. Aménagement du territoire et urbanisme
 - 7.6.1. Dépôt du procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme et d'environnement du 30 mai 2016
 - 7.6.2. Demande de dérogation mineure – Propriétaires de l'immeuble sis au 18, allée Léo-Leblanc – Village de L'Étang-du-Nord
 - 7.6.3. Demande de dérogation mineure – Propriétaire de



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

13 juin 2016

l'immeuble sis au 89, chemin Turbide – Village de L'Étang-du-Nord

- 7.6.4. Demande relative à un usage conditionnel – Construction d'une résidence en zone forestière – Propriétaire du lot 3 133 369 situé en bordure du chemin des Huet – Village de Fatima
- 7.6.5. Demande d'approbation de projets dans le cadre des PIIA – 982, chemin de La Grave – Village de L'Île-du-Havre-Aubert
- 7.6.6. Demande d'approbation de projets dans le cadre des PIIA – 985, chemin de La Grave – Village de L'Île-du-Havre-Aubert
- 7.6.7. Demande d'approbation de projets dans le cadre des PIIA – 994, chemin de La Grave – Village de L'Île-du-Havre-Aubert
- 7.7. Développement du milieu et des communications
- 7.8. Loisir, culture et vie communautaire
 - 7.8.1. Autorisation de signature – Demande d'aide financière 2016 – Fonds d'aide aux initiatives régionales (FAIR) – Volet 4
 - 7.8.2. Révision de la structure – Service du loisir de la culture et de la vie communautaire
 - 7.8.3. Projet d'aménagement du parc – Centre multifonctionnel de L'Île-du-Havre-Aubert
 - 7.8.4. Rapport et dépôt des soumissions – Appel d'offres n° 263 – Attribution de contrat – Acquisition d'une surfaceuse à glace
 - 7.8.5. Attestation de la Municipalité – Projet amélioration du terrain de sport à Grande-Entrée
- 7.9. Service de l'ingénierie, des TIC et des bâtiments
 - 7.9.1. Règlement d'emprunt numéro 2016-07 – Approbation de travaux sur bâtiments municipaux
- 7.10. Réglementation municipale
 - 7.10.1. Avis de motion – Modification du Règlement n° 2006-01 sur la citation des monuments historiques
- 8. Affaires diverses
 - 8.1. Autorisation de signature – Protocole d'entente PIQM volet 5.1 – Réorganisation des espaces de la mairie et du centre communautaire
- 9. Période de questions



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

13 juin 2016

10. Clôture de la séance

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

R1606-675

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 10 mai 2016

Les membres du conseil ont préalablement reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 10 mai 2016.

Sur une proposition de M. Léon Déraspe,
appuyée par M. Germain Leblanc,
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

d'approuver ce procès-verbal tel qu'il a été rédigé.

RAPPORT DES COMITÉS

Aucun rapport concernant les divers comités n'est présenté.

R1606-676

APPROBATION DES COMPTES À PAYER

La liste des comptes à payer pour la période du 26 avril au 25 mai 2016 a été transmise aux membres du conseil préalablement à la présente séance.

Sur une proposition de M. Léon Déraspe,
appuyée par M. Richard Leblanc,
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

d'approuver le paiement de ces dépenses pour un total de 1 729 233,57 \$.

CORRESPONDANCE

Le maire passe en revue les points inscrits à la liste de la correspondance reçue depuis la dernière séance ordinaire. Les membres du conseil en ont pris connaissance et celle-ci est déposée au registre de la correspondance de la municipalité.

De plus, une pétition est déposée par des résidents du chemin Cormier du village de L'Étang-du-Nord demandant l'installation de bornes d'incendie.

ADMINISTRATION

R1606-677

Acquisition et vente – Lot 3 394 616 du cadastre du Québec – Claude Binette et Marceline Décoste

CONSIDÉRANT QUE lors de la vente des immeubles pour non-paiement de taxes de 2013, la Municipalité s'est portée adjudicataire de l'immeuble identifié comme étant le lot 3 394 616 du cadastre du Québec;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

13 juin 2016

- CONSIDÉRANT QUE le délai prévu à la loi pour le rachat par les propriétaires est expiré;
- CONSIDÉRANT QUE les anciens propriétaires souhaitent recouvrer la propriété de cet immeuble;
- CONSIDÉRANT les dispositions de la Loi sur les cités et villes;
- CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a signifié son accord à la vente de cet immeuble en faveur des anciens propriétaires;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Richard Leblanc,
appuyée par M. Germain Leblanc,
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

que le conseil municipal mandate la notaire Maryse Lapierre pour préparer l'acte de vente du lot 3 394 616 du cadastre du Québec visant à régulariser le titre de propriété en faveur de la Municipalité;

que le conseil autorise la vente du lot 3 394 616 à M. Claude Binette et Mme Marceline Décoste. Les acquéreurs assumeront tous les frais inhérents à cette transaction, conformément aux dispositions de la loi ainsi que les honoraires encourus par la Municipalité relativement à ce dossier;

que le maire et le greffier soient autorisés à signer tous les documents relatifs à ces transactions.

R1606-678

Vente d'immeuble – Partie du lot 3 559 296 – Extrémité de l'ancien chemin public – Luc Jomphe et Damien Boudreau

- CONSIDÉRANT QUE le propriétaire du lot 3 392 850 a soumis une demande à la Municipalité pour acquérir une partie du lot 3 599 296 (chemin François – Village de Cap-aux-Meules) afin d'aménager un chemin d'accès à sa propriété en vue d'y implanter sa résidence;
- CONSIDÉRANT QUE la partie du terrain visée n'a jamais été aménagée comme chemin;
- CONSIDÉRANT l'analyse faite par les services municipaux n'a révélé aucune problématique en rapport avec la vente de ladite partie de lot;
- CONSIDÉRANT QUE les propriétaires intéressés ont été consultés au sujet de la cession de cette partie de lot (3 599 296) et qu'ils ont signifié leur accord à acquérir cet immeuble, à part égale, et à en assumer les coûts;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Germain Leblanc,
appuyée par M. Richard Leblanc,



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

13 juin 2016

il est résolu à l'unanimité des conseillers présents
que le conseil approuve la vente en faveur de M. Luc Jomphe et
M^{me} Geneviève Joyal de la partie du lot 3 599 296 comme montrée au plan
projet de l'arpenteur-géomètre, sous la minute 6479, et identifiée comme
étant le lot 5 923 746, au prix de 500 \$ plus les frais liés à l'opération
cadastrale et de notaire;

que le conseil approuve la vente en faveur de M. Damien Boudreau de la
partie du lot 3 599 296 comme montrée au plan projet de
l'arpenteur-géomètre, sous la minute 6479, et identifiée comme étant le lot
5 923 747, au prix de 500 \$ plus les frais liés à l'opération cadastrale et de
notaire;

que lorsque la situation l'exigera, le conseil s'engage à aménager en
bordure des lots 3 392 851 et 3 392 852, un nouveau fossé destiné à
recevoir les eaux de surface;

que le maire et le greffier soient autorisés à signer tous les documents
relatifs à ces transactions.

R1606-679

Servitude de vue – Vente d'immeuble sis au 1589, chemin de l'Étang- du-Nord – Village de L'Étang-du-Nord

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment situé au 1589, chemin de l'Étang-
du-Nord, identifié comme étant le lot
3 394 711, a été déclaré excédentaire et mis en
vente publiquement;

CONSIDÉRANT QUE lors de la préparation des documents requis pour
officialiser la vente de cet immeuble,
l'arpenteur-géomètre a relevé la présence de
trois fenêtres situées à une distance moindre que
celle prescrite par le Code civil du Québec et
qu'aucune servitude de vue n'a été publiée à ce
jour pour ce lot;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite régulariser cette
situation avec le propriétaire du terrain adjacent,
soit le lot 3 394 709;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire dudit lot a signifié son accord
pour autoriser une servitude de vue, à titre
gratuit, pour le maintien de ces trois fenêtres;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Léon Déraspe,
appuyée par M. Gaétan Richard,
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

de mandater la notaire Maryse Lapierre pour la préparation des documents
légaux relatifs à la publication de cette servitude de vue et d'autoriser le
greffier à signer tout document à cet effet.

Tous les frais de cette transaction immobilière seront assumés par la
Municipalité.



Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

13 juin 2016

N° de résolution
ou annotation

FINANCES

R1606-680

Rapport et dépôt des soumissions – Appel d'offres n° 264 – Attribution de contrats – Fourniture de carburant

CONSIDÉRANT l'appel d'offres n° 264, sur invitation, lancé par la Municipalité le 5 mai 2016 relativement à la fourniture de carburant;

CONSIDÉRANT QUE huit soumissions ont été reçues, lesquelles sont les suivantes :

Soumissionnaires		Remise / litre
D.S.L. Auto inc. (IHA)	<i>Essence régulière</i>	1.15 ¢ / litre
	<i>Diesel</i>	1.15 ¢ / litre
Garage R. Bourgeois (IHA)	<i>Essence régulière</i>	0.00 ¢ / litre
	<i>Diesel</i>	0.02 ¢ / litre
Madeleine Automobiles enr. (EDN)	<i>Essence régulière</i>	0.02 ¢ / litre
	<i>Diesel</i>	0.04 ¢ / litre
Bourque et Montigny inc. (EDN)	<i>Essence régulière</i>	0.00 ¢ / litre
	<i>Diesel</i>	0.00 ¢ / litre
Station service Jeannot Miousse inc. (FAT)	<i>Essence régulière</i>	0.02 ¢ / litre
	<i>Diesel</i>	0.03 ¢ / litre
Fatima Station Service (FAT)	<i>Essence régulière</i>	0.00 ¢ / litre
	<i>Diesel</i>	0.00 ¢ / litre
Les Entreprises Rilathes inc. (CAM)	<i>Diesel</i>	0.02 ¢ / litre
	<i>Diesel</i>	0.04 ¢ / litre
Garage Central (HAM)	<i>Essence régulière</i>	0.00 ¢ / litre
	<i>Diesel</i>	0.03 ¢ / litre

CONSIDÉRANT les dispositions prévues au document d'appel d'offres concernant les conditions d'attribution de contrat par secteur;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Léon Déraspe,
appuyée par M. Richard Leblanc,
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

d'accepter les soumissions déposées par :

- Garage R. Bourgeois – L'Île-du-Havre-Aubert
- Madeleine Automobiles enr. – L'Étang-du-Nord
- Les Entreprises Rilathes inc. – Cap-aux-Meules
- Station-service Jeannot Miousse inc. – Fatima
- Garage Central – Havre-aux-Maisons



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

13 juin 2016

ABSENCE DU MAIRE

À 20 h 25, le maire annonce qu'il doit quitter la séance. Le maire suppléant, Léon Déraspe, assurera la présidence pour la suite des délibérations.

RESSOURCES HUMAINES

R1606-681

Embauche de personnel – Opérateur en eau potable et en recherche de fuites – Poste saisonnier temporaire

Le Service des ressources humaines a procédé, en avril dernier, à un appel de candidatures par affichage externe d'un poste temporaire d'opérateur en eau potable et recherche de fuites pour le remplacement d'un congé de maternité. Parmi les quinze offres reçues, sept candidats ont été convoqués en entrevue.

Au terme de ce processus, le comité de sélection recommande la candidature de monsieur Yannick Côté.

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Gaétan Richard,
appuyée par M. Richard Leblanc,
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

que le conseil municipal accepte la recommandation faite par le comité de sélection et confirme l'embauche de monsieur Yannick Côté à titre d'opérateur eau potable et recherche de fuites. La période de travail prévue pour ce poste est d'avril à septembre 2016.

R1606-682

Embauche de personnel – Animateur-coordonnateur culturel

Le Service des ressources humaines a procédé à un appel de candidatures par affichage interne et externe d'un poste saisonnier d'animateur-coordonnateur culturel. Parmi les vingt-quatre offres reçues, cinq candidats ont été convoqués pour une entrevue.

Au terme de ce processus, le comité de sélection recommande la candidature de madame Marie Aubin.

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Richard Leblanc,
appuyée par M. Germain Leblanc,
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

d'entériner le choix du comité de sélection et d'autoriser l'embauche de M^{me} Marie Aubin au poste d'animateur-coordonnateur culturel, d'une durée de 40 semaines par année.

En vertu de la convention collective, M^{me} Marie Aubin sera soumise à une période de probation de 440 heures pour fins de formation et d'évaluation.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

13 juin 2016

SERVICES TECHNIQUES ET DES RÉSEAUX PUBLICS

R1606-683

Affectation de surplus aqueduc (325 000 \$) – Réfection du chemin Vigneau – Village de Fatima

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite réaliser des travaux de voirie et de réfection d'aqueduc sur le chemin Vigneau dans le village de Fatima;

CONSIDÉRANT QU' il est requis de procéder à un appel d'offres pour la réalisation de ces travaux;

CONSIDÉRANT QU' aucun budget n'est prévu à la réalisation de ces travaux d'aqueduc;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Richard Leblanc,
appuyée par M. Gaétan Richard,
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

que le conseil municipal autorise la Direction des services techniques et des réseaux publics à préparer et lancer un appel d'offres pour la réalisation de travaux de réfection des conduites d'aqueduc (\pm 750 mètres) du chemin Vigneau dans le village de Fatima;

que le conseil autorise la réalisation de ces travaux et approuve à cette fin l'affectation d'une somme de 325 000 \$, à même le surplus aqueduc fonctionnement, pour le financement des travaux de réfection des conduites d'aqueduc du chemin Vigneau dans le village de Fatima.

R1606-684

Rapport et dépôt des soumissions – Appel d'offres n° 261 – Attribution de contrat – Revêtement en béton bitumineux préparé et posé à chaud sur divers chemins

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé, le 22 avril dernier, à un appel d'offres public pour le revêtement en béton bitumineux préparé et posé à chaud sur divers chemins municipaux;

CONSIDÉRANT QU' une seule soumission a été reçue soit celle de P. & B. Entreprises ltée au prix de 1 316 691,69 \$ toutes taxes incluses;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a adopté le règlement d'emprunt n° 2016-04 comportant une dépense de 935 000 \$ relative à des travaux routiers;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Germain Leblanc,
appuyée par M. Gaétan Richard,
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

13 juin 2016

que le conseil d'accepte la soumission de P. & B. Entreprises ltée, et autorise la directrice des services techniques et des réseaux publics, Caroline Richard, à signer tout document concernant l'attribution de ce contrat.

La portion de la dépense relative aux chemins municipaux sera financée à même le règlement d'emprunt n° 2016-04 adopté à cette fin le 9 février 2016.

R1606-685

Autorisation d'appel d'offres – Mise à niveau d'un système d'automatisation et de contrôle – Approvisionnement en eau potable – Secteur de Havre-Aubert

CONSIDÉRANT QUE le conseil bénéficie d'une aide financière d'environ 3,2 millions \$ dans le cadre du programme de retour de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ);

CONSIDÉRANT QUE le conseil a déposé auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, la programmation des travaux à réaliser;

CONSIDÉRANT QUE le conseil planifie procéder au remplacement des équipements de mécanique ainsi qu'à des travaux de télémétrie sur le réseau d'aqueduc du village de L'Île-du-Havre-Aubert, en conformité avec les priorités du programme;

CONSIDÉRANT QUE le mandat relatif à la préparation des plans et devis pour ces travaux a été réalisé;

CONSIDÉRANT QU' il est nécessaire de procéder par appel d'offres pour la réalisation de ces travaux;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Germain Leblanc,
appuyée par M. Richard Leblanc,
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

que le conseil autorise la directrice des services techniques et des réseaux publics, Caroline Richard, à lancer un appel d'offres relativement à la réalisation des travaux de remplacement des équipements de mécanique et de télémétrie sur le réseau d'aqueduc du village de L'Île-du-Havre-Aubert.

R1606-686

Autorisation d'appel d'offres – Plan d'intervention

CONSIDÉRANT QUE le conseil bénéficie d'une aide financière d'environ 3,2 millions \$ dans le cadre du programme de retour de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ) pour effectuer des travaux entre 2014 et 2018;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

13 juin 2016

CONSIDÉRANT QUE le conseil a déposé en mai dernier, auprès du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, la programmation des travaux à réaliser;

CONSIDÉRANT QUE le conseil planifie réaliser un plan d'intervention pour les réseaux municipaux d'aqueduc, d'égouts et de voirie (projets AQ-05 et EG-02), en conformité avec les priorités du programme;

CONSIDÉRANT QU' il est nécessaire de procéder par appel d'offres pour l'embauche de professionnels pour la réalisation de ce mandat;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Gaétan Richard,
appuyée par M. Germain Leblanc,
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

que le conseil autorise la directrice des services techniques et des réseaux publics, Caroline Richard, à lancer un appel d'offres pour les services professionnels relativement à la réalisation du plan d'intervention en infrastructures municipales;

que le conseil approuve les critères d'évaluation de l'appel d'offres selon la méthode de pondération suivante :

- ❖ Compréhension du mandat et qualité des documents soumis 10 points
- ❖ Expérience du soumissionnaire dans des mandats similaires 30 points
- ❖ Compétence, expérience et disponibilité du responsable du projet 20 points
- ❖ Organisation de l'équipe de projet 20 points
- ❖ Échéancier de travail et présentation des biens livrables 20 points

R1606-687

Demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM)

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité prévoit réaliser divers travaux de voirie et d'asphaltage dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal;

CONSIDÉRANT QUE la Direction des services techniques et des réseaux publics doit présenter au député provincial le formulaire de demande de subvention pour l'exercice financier 2016-2017;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Richard Leblanc,
appuyée par M. Gaétan Richard,
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

13 juin 2016

que la directrice des services techniques et des réseaux publics, Caroline Richard, soit autorisée à soumettre au député provincial, Germain Chevarie, une demande d'aide financière dans le cadre du PAARRM et à signer tout document requis à cette fin.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET URBANISME

R1606-688

Dépôt du procès-verbal de la séance du comité consultatif d'urbanisme et d'environnement du 30 mai 2016

Les membres du conseil ont reçu et pris connaissance du procès-verbal de la dernière séance du comité consultatif d'urbanisme et d'environnement.

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Gaétan Richard,
appuyée par M. Richard Leblanc,
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

de prendre acte du dépôt du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme et d'environnement du 30 mai 2016.

R1606-689

Demande de dérogation mineure – Propriétaires de l'immeuble sis au 18, allée Léo-Leblanc – Village de L'Étang-du-Nord

Les propriétaires de la résidence sise au 18, allée Léo-Leblanc, du village de L'Étang-du-Nord, ont constaté, à la suite de la réalisation d'un certificat de localisation par l'arpenteur-géomètre, que leur bâtiment principal empiétait dans la marge arrière et que la piscine hors terre empiétait dans la cour avant de la résidence.

En vertu du règlement portant sur les dérogations mineures, les propriétaires demandent de reconnaître comme conformes un bâtiment principal situé à 5 mètres de la ligne arrière, alors que le règlement de zonage actuellement en vigueur exige une marge minimale de 6 mètres, et une piscine située en partie dans la cour avant, alors que le règlement de zonage permet seulement cet équipement dans les cours latérales et arrière.

CONSIDÉRANT QUE cette dérogation n'est pas susceptible de causer préjudice au voisinage;

CONSIDÉRANT l'analyse et la recommandation positive faites par le comité consultatif d'urbanisme et d'environnement lors de sa séance tenue le 30 mai 2016;

CONSIDÉRANT QU' un avis a été publié dans L'Info-municipale en date du 27 mai 2016 voulant que le conseil statue sur cette demande de dérogation mineure lors de la présente séance;

CONSIDÉRANT QU' en cours de séance, ce projet n'a suscité aucune opposition de la part de l'une ou l'autre des personnes présentes;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

13 juin 2016

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Gaétan Richard,
appuyée par M. Richard Leblanc,
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

de reconnaître comme étant conformes un bâtiment principal situé à 5 mètres de la limite du lot ainsi qu'une piscine implantée, en partie, dans la cour avant.

R1606-690

Demande de dérogation mineure – Propriétaire de l'immeuble sis au 89, chemin Turbide – Village de L'Étang-du-Nord

Le propriétaire de la résidence sise au 89, chemin Turbide, du village de L'Étang-du-Nord, souhaite construire un second bâtiment secondaire situé trop près du bâtiment secondaire existant.

En vertu du règlement portant sur les dérogations mineures, le propriétaire demande de reconnaître comme conforme un bâtiment secondaire situé à 1,8 mètre d'un autre bâtiment secondaire alors que le règlement de zonage exige une distance minimale de 3 mètres.

CONSIDÉRANT QUE cette dérogation n'est pas susceptible de causer préjudice au voisinage;

CONSIDÉRANT l'analyse et la recommandation positive faites par le comité consultatif d'urbanisme et d'environnement lors de sa séance tenue le 30 mai 2016;

CONSIDÉRANT QU' un avis a été publié dans *L'Info-municipale* en date du 27 mai 2016 voulant que le conseil statue sur cette demande de dérogation mineure lors de la présente séance;

CONSIDÉRANT QU' en cours de séance, ce projet n'a suscité aucune opposition de la part de l'une ou l'autre des personnes présentes;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Gaétan Richard,
appuyée par M. Richard Leblanc,
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

de reconnaître conforme un bâtiment secondaire situé à 1,8 mètre d'un autre bâtiment secondaire.

R1606-691

Demande relative à un usage conditionnel – Construction d'une résidence en zone forestière – Propriétaire du lot 3 133 369 situé en bordure du chemin des Huet – Village de Fatima

Le propriétaire du lot 3 133 369 situé sur le chemin des Huet, du village de Fatima, a déposé une demande relative à un usage conditionnel en vue de construire une résidence unifamiliale dans la zone forestière Fa44. Comme



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

13 juin 2016

ce type d'usage est non autorisé de plein droit par le règlement de zonage, cette demande, pour être acceptée, doit remplir un certain nombre de critères relatifs au paysage, à son environnement immédiat ainsi qu'à l'architecture.

Sur la base des documents déposés par le demandeur, les membres du comité consultatif d'urbanisme et d'environnement (CCUE) sont d'avis de retarder la décision et d'exiger que celui-ci fournisse de nouveaux documents, mieux définis, afin de s'assurer que les conditions au niveau de l'apparence architecturale ainsi qu'au niveau du respect de la ligne de crête soient respectées.

CONSIDÉRANT l'analyse et la recommandation faites par le comité consultatif d'urbanisme et d'environnement lors de sa séance tenue le 30 mai 2016;

CONSIDÉRANT QU' un avis a été publié dans *L'Info-municipale* en date du 27 mai 2016 voulant que le conseil statuerait sur cette demande lors de la présente séance;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Richard Leblanc,
appuyée par M. Germain Leblanc,
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

de reporter la décision à une séance ultérieure compte tenu que les documents déposés à l'appui de la demande sont insuffisants.

R1606-692

Demande d'approbation de projets dans le cadre des PIIA – 982, chemin de La Grave – Village de L'Île-du-Havre-Aubert

Le conseil d'administration de l'Aquarium des Îles a déposé à l'inspecteur municipal une demande de permis visant à apposer sur le versant sud de la toiture de l'immeuble des panneaux solaires afin d'alimenter le bâtiment en électricité.

Comme le bâtiment visé est situé à l'intérieur des limites du site historique de La Grave, le projet doit répondre aux dispositions du Règlement n° 2013-05 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale du secteur de la Grave.

CONSIDÉRANT QUE la valeur et le prestige de la Grave reposent en grande partie sur la présence de 14 bâtiments-témoins;

CONSIDÉRANT QUE le classement du site et sa reconnaissance obligent à maintenir ces bâtiments en l'état, c'est-à-dire par des rénovations visant leur conservation telle quelle;

CONSIDÉRANT QUE l'édifice abritant actuellement l'Aquarium des Îles illustre la longue histoire du site, puisqu'il fut érigé à la fin du 19^e siècle, soit vers 1895;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

13 juin 2016

CONSIDÉRANT QUE ce bâtiment patrimonial occupe aussi une place prédominante sur le site de La Grave par son implantation, son caractère unique et sa superficie;

CONSIDÉRANT QU' un carnet de santé récent démontre que le bâtiment est aujourd'hui en mauvais état et que si des sommes d'argent devaient y être investies, elles devraient être prioritairement affectées à son entretien, son intégrité et son esthétique d'ensemble, en conformité avec la période historique dont il est le représentant;

CONSIDÉRANT QUE le comité « LA GRAVE Site historique » agissant à titre « aviseur » sur le site depuis sa reconnaissance et son classement en 1983, a signifié au conseil municipal qu'il n'approuvait pas ce projet pour les raisons expliquées ci-dessus;

CONSIDÉRANT QUE la Direction régionale du ministère de la Culture est des Communications a informé le Service d'urbanisme de la municipalité que le projet, s'il devait être déposé au ministère, serait probablement refusé puisqu'étant vraisemblablement à l'encontre de la protection et de la mise en valeur du patrimoine bâti;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Gaétan Richard,
appuyée par M. Germain Leblanc,
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

de ne pas retenir la recommandation favorable faite par le comité consultatif d'urbanisme et d'environnement (CCUE) et de ne pas approuver le projet de panneaux solaires tel qu'il a été déposé par l'Aquarium des Îles.

Le conseil est toutefois en accord avec son CCUE quand à l'importance de favoriser les énergies renouvelables, mais pas au détriment de la valeur historique d'un site comme La Grave et d'un bâtiment aussi important que celui abritant l'Aquarium des Îles.

R1606-693

Demande d'approbation de projets dans le cadre des PIIA – 985, chemin de La Grave – Village de L'Île-du-Havre-Aubert

La propriétaire de la boutique *Chocolat Diane* souhaite apposer sur la façade avant de son bâtiment principal une nouvelle affiche qui, selon les dispositions du règlement, doit être approuvée par le comité consultatif d'urbanisme et d'environnement (CCUE).

CONSIDÉRANT l'analyse et la recommandation positive faites par le comité consultatif d'urbanisme et d'environnement lors de sa séance tenue le 30 mai 2016;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

13 juin 2016

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Gaétan Richard,
appuyée par M. Germain Leblanc,
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

d'approuver le projet d'affichage, tel qu'il a été proposé par la propriétaire
et d'autoriser l'inspecteur municipal à émettre le permis requis à cette fin.

R1606-694

Demande d'approbation de projets dans le cadre des PIIA – 994, chemin de La Grave – Village de L'Île-du-Havre-Aubert

Le propriétaire du bâtiment commercial sis au 994, chemin de La Grave souhaite reconstruire le long du mur arrière de l'immeuble un escalier identique à celui qui est actuellement en place et, conformément aux dispositions du règlement, ce projet doit être approuvé par le comité consultatif d'urbanisme et d'environnement (CCUE).

CONSIDÉRANT l'analyse et la recommandation positive faite par le comité consultatif d'urbanisme et d'environnement lors de sa séance tenue le 30 mai 2016;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Gaétan Richard,
appuyée par M. Germain Leblanc,
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

d'approuver le projet de reconstruction de l'escalier tel qu'il a été proposé par le propriétaire et d'autoriser l'inspecteur municipal à émettre le permis requis à cette fin.

LOISIR, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

R1606-695

Autorisation de signature – Demande d'aide financière 2016 – Fonds d'aide aux initiatives régionales (FAIR) – Volet 4

CONSIDÉRANT QUE la Direction du loisir, de la culture et de la vie communautaire a soumis, auprès du gouvernement provincial, une demande d'aide financière dans le cadre du Fonds d'aide aux initiatives régionales (FAIR) – Volet 4;

CONSIDÉRANT QUE ce programme permettra à la Municipalité de maintenir et de mettre à niveau, par des activités d'entretien, les infrastructures municipales liées aux secteurs récréotouristique, culturel, sport et loisir;

CONSIDÉRANT QUE ce programme contribue pour 90 % du financement de la main-d'œuvre et du matériel et que la participation financière de la Municipalité est à hauteur de 4 444 \$ pour une demande de financement de 44 444 \$;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

13 juin 2016

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Gaétan Richard,
appuyée par M. Richard Leblanc,
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

que le conseil autorise le directeur du Service loisir, culture et vie communautaire, Michel LeBlanc, à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document concernant la demande d'aide financière déposée dans le cadre du Fonds d'aide aux initiatives régionales – Volet 4;

que le conseil autorise le maire, Jonathan Lapiere, à signer le protocole d'entente prévu à cette fin.

R1606-696

Révision de la structure – Service du loisir de la culture et de la vie communautaire

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a tenu en 2007-2008 des états généraux du loisir et a également confié un mandat d'étude de la structure des loisirs à la firme de consultants Groupe IBI DAA en 2012;

CONSIDÉRANT les conclusions et recommandations issues de ces démarches;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souscrit à la nécessité de fournir une offre de services adaptée aux besoins de sa population et, conséquemment, à l'importance de se doter de ressources nécessaires en matière de loisir, de culture et de vie communautaire sur le territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la mission et les orientations du Service du loisir, de la culture et de la vie communautaire ont été révisées et présentées au conseil le 9 mai 2016;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Richard Leblanc,
appuyée par M. Germain Leblanc,
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

que le conseil municipal adopte la mission et les orientations du Service du loisir, de la culture et de la vie communautaire telles que présentées;

que le conseil accepte la consolidation de l'organisation en quatre secteurs et la restructuration du personnel telle qu'elle a été proposée par la Direction du loisir, de la culture et de la vie communautaire;

que le Service du loisir, de la culture et de la vie communautaire s'engage :



Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

13 juin 2016

N° de résolution
ou annotation

- à déposer au conseil, en 2016, les politiques et (ou) directives nécessaires;
- à poursuivre les démarches de concertation nécessaires pour mener à bien la mission qui lui est confiée.

R1606-697

Projet d'aménagement du parc – Centre multifonctionnel de L'Île-du-Havre-Aubert

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Loisirs Havre-Aubert inc. a présenté une demande d'aide financière auprès du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, dans le cadre du programme de soutien aux installations sportives et récréatives, pour le réaménagement du parc du Centre multifonctionnel;

CONSIDÉRANT QUE les infrastructures liées à ce projet sont des propriétés municipales;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur a confirmé sa participation financière à ce projet, dont le coût total est évalué à 448 603 \$;

CONSIDÉRANT QUE le plan de financement de ce projet prévoit une participation financière de la Municipalité estimée à 140 000 \$;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Germain Leblanc,
appuyée par M. Richard Leblanc,
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

que le conseil municipal confirme son engagement financier à la réalisation de ce projet pour une somme de 140 000 \$ répartie comme suit :

- 30 000 \$ provenant de la vente de l'immeuble 814, chemin du Bassin (ancienne salle d'âge d'or)
- 110 000 \$ à même l'emprunt de 1 500 000 \$ du règlement n° 2016-07 remboursable sur 20 ans.

La participation financière de la Municipalité demeure toutefois conditionnelle à la confirmation de tous les partenaires financiers impliqués dans ce projet d'aménagement ainsi qu'à l'approbation du règlement d'emprunt par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

Le Service du loisir, de la culture et de la vie communautaire accordera un soutien technique et administratif à l'organisme dans la gestion technique entourant la réalisation de ce projet.



Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

13 juin 2016

N° de résolution
ou annotation

R1606-698

Rapport et dépôt des soumissions – Appel d’offres n° 263 – Attribution de contrat – Acquisition d’une surfaceuse à glace

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé, le 6 mai dernier, à un appel d’offres public concernant l’achat d’une surfaceuse à glace à l’état neuf incluant une option de location temporaire d’une surfaceuse;

CONSIDÉRANT QUE deux soumissions ont été reçues à cet effet, soit celles de :

Soumissionnaires	Achat	Location temporaire
Robert Boileau inc.	102 740,00 \$	Location sans frais
Zéro Celcius	104 923,10 \$	Location 655 \$ /mois

CONSIDÉRANT l’analyse et la recommandation faites par la Direction du service du loisir, de la culture et de la vie communautaire;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Gaétan Richard,
appuyée par M. Richard Leblanc,
il est résolu à l’unanimité des conseillers présents

que le conseil retienne la soumission de Robert Boileau inc. au prix de 102 740 \$ plus les taxes applicables;

qu’il autorise le directeur du service du loisir, de la culture et de la vie communautaire, Michel LeBlanc, à procéder à la signature d’un contrat à cette fin.

R1606-699

Attestation de la Municipalité – Projet amélioration du terrain de sport à Grande-Entrée

CONSIDÉRANT QUE le Comité des loisirs de Grande-Entrée I.M. prévoit réaliser un projet visant à améliorer le terrain de sport par l’ajout de modules de jeux;

CONSIDÉRANT QU’ une demande d’aide financière a été soumise à Développement économique Canada dans le cadre du Programme de développement économique du Québec;

CONSIDÉRANT QUE Développement économique Canada demande à la Municipalité de lui fournir une attestation à l’égard de la réalisation de ce projet par le Comité des loisirs de Grande-Entrée I.M.;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Gaétan Richard,
appuyée par M. Germain Leblanc,



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

13 juin 2016

il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

que le conseil de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine atteste que le projet d'amélioration du terrain de sport à Grande-Entrée, par l'ajout de modules de jeux, peut être réalisé par le Comité des loisirs de Grande-Entrée I.M. conformément à la législation applicable;

que le maire, Jonathan Lapierre, soit autorisé à signer pour et au nom de la Municipalité, le formulaire d'attestation requis par Développement économique Canada dans le cadre de ce projet.

SERVICE DE L'INGÉNIERIE, DES TIC ET DES BÂTIMENTS

R1606-700

Règlement d'emprunt numéro 2016-07 – Approbation de travaux sur des bâtiments municipaux

CONSIDÉRANT QUE le conseil a adopté, lors de la séance ordinaire tenue le 12 avril 2016, le règlement d'emprunt n° 2016-07, relatif à des travaux d'immobilisation sur les immeubles municipaux;

CONSIDÉRANT QU' il est nécessaire d'adopter une résolution précisant la nature, le montant ainsi que l'échéance de remboursement des dépenses à encourir;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Richard Leblanc,
appuyée par M. Germain Leblanc,
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

que le conseil approuve les dépenses et les échéances suivantes en vertu du règlement 2016-07 :

Description de l'item	Coût	15 ans	20 ans
Bâtiments			
Centre multifonctionnel			
TOTAL CENTRE MULTIFONCTIONNEL	372 400 \$	132 400 \$	240 000 \$
Centre récréatif			
TOTAL CENTRE RÉCRÉATIF	434 100 \$	169 100 \$	265 000 \$
Caserne de Grosse-Île			
TOTAL CASERNE DE GROSSE-ÎLE	97 850 \$	10 850 \$	87 000 \$
Garage de l'Île-du-Havre-Aubert			
TOTAL GARAGE ILE-DU-HAVRE-AUBERT	24 425 \$	15 925 \$	8 500 \$
Bâtiment Marguerite d'Youville			



Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

13 juin 2016

N° de résolution
ou annotation

TOTAL MARGUERITE D'YOUVILLE	56 500 \$	56 500 \$	- \$
Mairie (salle communautaire)			
TOTAL SALLE COMMUNAUTAIRE MAIRIE	56 650 \$	56 650 \$	- \$
Capitole de l'Est			
TOTAL CAPITOLE DE L'EST	103 350 \$	16 350 \$	87 000 \$
Maison de la Culture			
TOTAL MAISON DE LA CULTURE	157 100 \$	25 100 \$	132 000 \$
<hr/>			
SOUS-TOTAL (COÛTS DIRECTS + FRAIS INCIDENTS)	1 302 375 \$		
<hr/>			
TAXES (5 % + 9.975 % = 14.975 %)	195 031 \$		
<hr/>			
TOTAL DES COÛTS	1 497 406 \$		

RÉGLEMENTATION MUNICIPALE

R1606-701

Avis de motion – Modification du Règlement n° 2006-01 sur la citation des monuments historiques – Aréna Wendell-Chiasson – Village de Cap-aux-Meules

Le conseiller, M. Richard Leblanc, donne l'avis de motion préalable à l'adoption d'un règlement modifiant le Règlement n° 2006-01 sur la citation des monuments historiques.

AFFAIRES DIVERSES

R1606-702

Autorisation de signature – Protocole d'entente PIQM volet 5.1 – Réorganisation des espaces de la mairie et du centre communautaire

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine avait soumis une demande d'aide financière dans le cadre du volet 5.1 du programme d'infrastructures Québec-Municipalités relativement au projet « Réorganisation des espaces de la mairie et du centre communautaire »;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a transmis le protocole d'entente relatif à ces travaux;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Gaétan Richard,
appuyée par M. Germain Leblanc,
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine

13 juin 2016

d'autoriser le maire, Jonathan Lapierre, à signer, pour et au nom de la Municipalité des Îles-de-la-Madeleine, le protocole relatif à l'aide financière accordée à la Municipalité dans le cadre du volet 5.1 du programme d'infrastructures Québec-Municipalités.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Les sujets qui ont fait l'objet d'interventions sont les suivants :

- ❖ Dépense en immobilisations – Questionnement sur l'investissement prévu à l'école Marguerite-d'Youville
- ❖ Acquisition d'une surfaceuse – Nouveau complexe sportif
- ❖ Politique de remboursement des frais de déplacement – Demande si la Municipalité possède une telle politique lors de l'embauche de personnes de l'extérieur des Îles
- ❖ Projet d'aménagement de la mairie

R1606-703

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Sur une proposition de M. Richard Leblanc,
appuyée par M. Germain Leblanc,
il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

de lever la séance à 20 h 55.

Jonathan Lapierre, maire

Léon Déraspe, maire suppléant

Jean-Yves Lebreux, greffier